

Compte-rendu du conseil de l'école doctorale Galilée

Lundi 2 juillet 2018

Membres du conseil de l'école doctorale présents ou représentés :

Marie-Christophe BOISSIER, Olivier BODINI, Jean-Stéphane DHERSIN, Ana FARTO, Patrick FRANCIOSI, Olivier GORCEIX, Khaled HASSOUNI, Dominique LEDOUX, Anissa MOKRAOUI, Francis NIER, Loïc PLESEL, Heiko RÖDEL, Philippe SAVARIN, Roberto WOLFLER-CALVO, Kevin BASSAND, Eva DELBREL, Abdallah FERGANI, Pierre ROUSSELIN, Vincent LORENT.

9h30, salle de conférence du laboratoire LSPM, bâtiment L1 (CNRS)

Ordre du jour :

- 1- Informations diverses
- 2- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 9 avril 2018
- 3- Validation des attributions des allocations doctorales de la campagne 2018
- 4- Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h45

1- Informations diverses

Dominique Ledoux fait un état du retour de l'évaluation HCERES de l'école doctorale (ED). Le rapport d'évaluation est dans l'ensemble très positif. Il a été relevé deux erreurs factuelles qui ont été signalées à l'HCERES afin d'être rectifiées :

Erreur 1 : L'ED 146 n'est pas co-habituée avec les universités Paris 5, Paris 7, Paris 6 et l'ENSAM (page 4) mais affiliée uniquement à l'université Paris 13 (ED de site).

Erreur 2 : Le règlement intérieur de l'ED a été validé par la Commission Recherche (CR) de l'Université Paris 13 et non par la CR de USPC.

Des réponses ont également été apportées à l'HCERES concernant les quelques points « faibles » mentionnés dans le rapport d'évaluation HCERES.

- La baisse des effectifs des doctorants¹ (258 en 2011-2012 ; 207 en 2015-2016) signalée n'est pas corrélée à une baisse du nombre de diplômés (60 en 2011-2012 ; 59 en 2015-2016). Ce maintien du nombre de diplômés peut s'expliquer par le fait qu'actuellement 100% des thèses sont financées et permettent aux doctorants d'aller au terme de leur thèse (soutenance).

- L'amélioration dans la communication du fonctionnement du Comité de suivi (demande émanant des élus doctorants) à l'ensemble des doctorants va être mise en place.

Olivier Bodini rappelle aux membres du conseil que le fonctionnement du comité de suivi est explicité en détail sur le site de l'ED.

¹ L'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin

Marie-Christophe Boissier souhaite savoir s'il existe des règles particulières pour les doctorants salariés, surtout les médecins.

Dominique Ledoux répond que conformément à l'arrêté ministériel de 2016, la réinscription à partir de la 3^{ème} année est conditionnée à l'avis du comité de suivi pour tous les doctorants, y compris les doctorants effectuant leur thèse à temps partiel (salariés). Il précise également l'existence de 2 formulaires (disponibles sur le site) :

- un formulaire pour les inscriptions non-déroatoires (3^{ème} année)
- un formulaire pour les inscriptions déroatoires (à partir de la 4^{ème} année).

Olivier Bodini rappelle que la tenue du comité de suivi permet, en plus de l'aspect scientifique, de faire un bilan des formations suivies et d'alerter les doctorants en cas de problème.

Philippe Savarin constate qu'à présent, l'inscription en 2^{ème} année est conditionnée à un entretien avec le tuteur.

Dominique Ledoux confirme cette information qui a été envoyée par mail à tous les doctorants s'inscrivant en 2^{ème} année en 2018-2019 (via la plateforme des inscriptions dématérialisées). Un compte rendu du tuteur, sous la forme d'un rapport d'une page maximum, est demandé lors de la réinscription en 2^{ème} année et doit être déposé dans le dossier en ligne.

Marie-Christophe Boissier demande si l'ED a le pouvoir de changer le directeur de thèse du doctorant.

Dominique Ledoux répond par la négative. En cas de demande de changement de directeur de thèse, il faut conformément au règlement intérieur, l'accord de toutes les personnes concernées (l'ancien directeur, le nouveau directeur, le doctorant, le directeur du laboratoire) ainsi que l'avis du comité de suivi.

Olivier Bodini rappelle l'existence d'un processus de médiation en cas de conflit.

Dominique Ledoux décrit ensuite en réponse aux remarques du comité HCERES, les 3 chantiers sur lesquels l'ED doit travailler au cours du prochain quinquennat :

a) L'auto-évaluation de l'ED

A ce jour, aucun processus d'auto-évaluation périodique du fonctionnement de l'ED n'existe. Cette auto-évaluation doit être vue dans une démarche de qualité. La mise en place de ce processus d'autoévaluation doit être réfléchi en lien avec Anne Pellé, Vice-Présidence de la CR, qui possède les compétences de part ses fonctions de responsable des formations QSE à l'IUT de Saint Denis.

b) Le suivi des docteurs à n+3.

Lors de la journée de pré-rentrée en novembre 2017, les doctorants de 1^{ère} année ont été informés qu'ils seront sollicités à l'année n+1 et n+3 après leur soutenance concernant leur devenir. Il en sera de même pour la réunion de rentrée de 2018. L'ED rappelle qu'il est du devoir des directeurs de thèse de connaître le devenir de leurs docteurs.

L'école doctorale fera son propre formulaire d'enquête afin de pouvoir répondre à l'évaluation HCERES qui aura lieu dans 5 ans. A l'heure actuelle, nous ne savons pas si l'enquête sur le devenir des doctorants, sera effectuée par le CED-SPC.

Olivier Bodini constate que le ministère change de questionnaire tous les 2 ans et que cela ne permet pas d'obtenir des statistiques stables.

c) Renouvellement des membres extérieurs absents

Devant l'absence régulière au conseil de l'ED de ses membres extérieurs, il apparaît important de mener une réflexion sur un moyen de mieux mobiliser/intéresser les membres extérieurs à la vie de l'ED. Il faut également prévoir le renouvellement de ses membres extérieurs.

Vincent Lorent signale qu'il n'est pas raisonnable de les solliciter 3 fois par an. Il serait plus judicieux d'organiser un conseil où les doctorants pourront exposer leurs recherches et de solliciter les membres extérieurs à cette occasion. Cela pourrait motiver leurs implications au sein de l'école doctorale.

Dominique Ledoux souhaite que ces membres apportent plus leurs conseils/compétences en termes de « perfectionnement » du fonctionnement de l'ED et d'insertion professionnelle des doctorants qu'en terme « scientifique ».

Marie-Christophe Boissier propose de faire appel au Conseil Général et/ou Régional. Il indique qu'il faudrait dans un premier temps mieux définir nos besoins.

Pour clore les questions diverses, Dominique Ledoux fait le point sur la 1^{ère} édition de la journée « une vision transversale des sciences » organisée par l'ED à l'Institut Henri Poincaré le 10 mai 2018.

Environ une soixantaine de personnes étaient présentes, dont des doctorants extérieurs à notre ED. Malgré la grève SNCF, tous les intervenants ont pu répondre présent même ceux venant de province. Les doctorants présents ont pu dans ce cadre, bénéficier de 10h de formations transversales. Ce colloque sera renouvelé l'année prochaine de nouveau à l'Institut Henri Poincaré.

Pierre Rousselin trouve que cet évènement est une bonne initiative.

2- Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 9 avril 2018

Le compte-rendu du conseil de l'école doctorale du 9 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

3- Validation des attributions des allocations doctorales de la campagne 2018

Dominique Ledoux rappelle la procédure à la candidature aux allocations doctorales. Elle a lieu en plusieurs phases :

- a) Remontée des sujets de thèse, visés par la direction du laboratoire, à l'école doctorale pour affichage sur le site de l'ED

Les sujets doivent remonter à une certaine date. L'année prochaine, la campagne débutera plus tôt, à savoir début avril avec la tenue d'un conseil de l'ED mi-mars.

- b) A la suite d'une procédure de sélection interne à chaque laboratoire, dépôt et validation des dossiers de candidatures retenus par les laboratoires en vue de leur audition

Pour être recevable, les dossiers de candidature doivent être validés par la direction de thèse et la direction du laboratoire au plus tard une semaine avant le concours.

- c) Examen par l'ED de la recevabilité des dossiers de candidatures

- d) Audition devant un jury présidé par la direction de l'ED.

Le jury du LAGA a été présidé par Olivier Bodini.

Le jury du L2TI-LIPN a été présidé par Dominique Ledoux

Le jury du LSPM-LPL a été présidé par Olivier Bodini et Dominique Ledoux

Le jury du pôle Biomédical a été présidé par Olivier Bodini.

Pôle Sciences de la vie et de la santé, sciences aux interfaces du vivant, médecine, éthologie

Marie-Christophe Boissier, représentant du pôle et membre du jury, expose son compte rendu.

8 allocations doctorales sont attribuées pour ce pôle.

16 candidats ont été auditionnés. Tous les candidats se sont prêtés au temps de parole. Les auditions ainsi que les débats au sein du jury se sont déroulés de façon sereine. Une grille de notation a été utilisée pour départager certains candidats.

8 candidats ont été classés en liste principale dont 3 classés ex aequo. Une liste complémentaire de 6 candidats a été constituée et 2 candidats n'ont pas été classés. Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury.

Pôle Math-Info-Stic

Ce pôle a bénéficié de 11 allocations doctorales selon la répartition suivante : 5 au LAGA, 1 au L2TI, et 5 au LIPN.

Jury Mathématiques (LAGA)

Francis Nier, représentant le **LAGA** et membre du jury, expose son compte rendu.

8 candidats ont été auditionnés pour l'attribution de 4 allocations doctorales. La 5^{ème} allocation sert à compléter le financement de 3 allocations octroyées au LAGA par la Fédération des Sciences Mathématiques de Paris (FSMP) dans le cadre de son accord avec le programme européen Cofund (financement 2/3 Cofund et 1/3 CD). Les 3 doctorants bénéficiaires de ces allocations FSMP-Cofund ont été sélectionnés par un jury émanant de la FSMP.

Sur les 8 candidats auditionnés par le jury LAGA, 4 ont été classés en liste principale (dont les 3 premiers ex aequo), 2 candidats classés en liste complémentaire et 2 candidats non classés. Il

est à noter que l'un des candidats classés 1^{er} ex aequo a également postulé sur un contrat doctoral à Paris 6 et que 4^{ème} candidat aurait depuis été pris à Créteil. Le candidat classé 1^{er} sur la liste complémentaire prendra sa place si l'information est confirmée.

Le classement a été voté à l'unanimité des membres du jury.

Olivier Gorceix constate que le projet Cofund a changé et qu'il n'est pas normal que le financement ne soit que de 2/3.

Dominique Ledoux confirme que les précédents financements Cofund négociés entre USPC et l'Europe (programme INSPIRE) étaient entièrement financés par Cofund. Dans le cas présent, il s'agit d'un cofinancement Cofund négocié avec la FSMP pour un montant de seulement 2/3.

Jury Informatique-STIC (LIPN-L2TI)

Anissa Mokraoui, représentant le L2TI et membre du jury, étant absente au conseil, Dominique Ledoux en fait le compte rendu.

2 candidats du L2TI ont été auditionnés. Le jury a classé un candidat en liste principale et a émis un avis réservé pour le second.

Roberto Wolfler-Calvo, représentant du LIPN et membre du jury, laisse la parole à Dominique Ledoux, en tant que membre du jury.

Sur les 7 candidats auditionnés, 5 ont été classés en liste principale (dont les 4 premiers ex aequo), 1 classé en liste complémentaire et 1 non classé. L'un des candidats classés 1^{er} ex aequo s'est depuis désisté et a confirmé par mail. Il permet donc au candidat classé en liste complémentaire de passer en liste principale.

Les classements ont été votés à l'unanimité des membres du jury.

Pôle Physique - Matériaux - Sciences des procédés

Olivier Gorceix, représentant le LPL et membre du jury, expose son compte rendu.

Le LPL bénéficiait de 3 allocations doctorales. Sur les 7 candidats auditionnés, 3 ont été classés en liste principale (1^{er} ex aequo), 2 candidats classés en liste complémentaire et 1 candidat n'a pas été classé du fait de sa mauvaise prestation qui n'a pas convaincu le jury.

Khaled Hassouni, représentant le LSPM et membre du jury, étant absent au conseil, Dominique Ledoux en fait le compte rendu.

Le LSPM bénéficiait de 3 allocations doctorales. Sur les 9 candidats auditionnés, 3 ont été classés en liste principale (1^{er} ex aequo), 5 candidats classés en liste complémentaire et 1 candidat non classé du fait de sa mauvaise prestation qui n'a pas convaincu le jury.

Les classements ont été votés à l'unanimité des membres du jury.

A la suite de ces exposés, il est procédé au vote.

Le conseil de l'ED approuve à l'unanimité l'attribution des allocations doctorales aux 24 candidats retenus sur la liste principale.

Dominique Ledoux informe qu'un mail individuel sera envoyé aux candidats retenus afin qu'ils complètent leurs dossiers. Pour les candidats en cours de validation de leur M2 (soutenance stage en septembre), l'attribution de l'allocation doctorale est conditionnée à l'obtention du diplôme de Master.

Loïc Plesel rappelle que les contrats doctoraux débutent le 1^{er} octobre. Dans certains cas qui doivent restées exceptionnels, le contrat peut éventuellement commencer après le 1^{er} octobre. Il précise également que la plateforme concernant les demandent de monitorat est ouverte et qu'elle ferme ce mercredi.

Dominique Ledoux indique que l'attribution de la 1/2 allocation doctorale restante initialement prévue pour un candidat du LSPM/LPL n'a pas abouti. L'ED a reçu une nouvelle proposition émanant du laboratoire CSPBAT, en collaboration avec le Luxembourg qui apporterait l'autre moitié du financement. Si le conseil donne avis favorable à cette demande, un jury sera constitué afin d'auditionner le candidat.

Dominique Ledoux souhaite qu'un vote du conseil soit procédé pour l'attribution de cette 1/2 allocation doctorale au CSPBAT sous réserve que l'autre moitié du financement soit obtenu.

Cette proposition est validée à l'unanimité, moins deux abstentions.

4- Questions diverses

Dominique Ledoux indique que conformément au règlement intérieur, un calendrier d'audition des candidats dont le financement dédié à la thèse n'a pas été obtenu selon un processus sélectif, sera envoyé début septembre à l'ensemble des directeurs de thèse.

Pour rappel, ces auditions concernent principalement les doctorants bénéficiant de financement sur contrat de recherche (ANR, ERC), les candidats salariés (médecins) ou les candidats en co-tutelle dont le financement est apporté par des fonds propre (laboratoire) du partenaire étranger. En revanche, elle ne concerne pas les financements CIFRE.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé 13h.